



ARRETE

Portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

N° 2026-01

Le Maire de Fontaine Sous Jouy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme LEGENDRE Céline, adjoint administratif territorial <i>Echelon : 08</i> par ancienneté	1	01/01/ 2026 Favorable

Total promouvables : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Fontaine-sous-Jouy, le 5 janvier 2026

Le Maire


Raphaël NORBLIN